

**Critères d'attribution des bourses de voyage  
pour la 22ème Conférence générale de l'ICOM  
et pour le  
Soutien à la participation des jeunes membres  
aux réunions des Comités internationaux**

**7-12 novembre 2010, Shanghai, Chine**

Conformément au Plan stratégique pour la période 2008-2010, l'ICOM s'engage à soutenir la participation du plus grand nombre de ses membres, en particulier ceux en provenance de pays en voie de développement, ainsi que la participation des jeunes professionnels. C'est dans ce cadre que l'ICOM attribuera des bourses de voyage pour la 22ème Conférence générale qui aura lieu du 7 au 12 novembre à Shanghai (Chine).

La bourse contribuera à couvrir les frais de voyage (en avion, au niveau le plus raisonnable de la classe économique), l'hébergement pour la durée de la Conférence et les frais de visa. Le comité d'organisation prendra en charge les frais d'inscription à la Conférence. En revanche, les frais d'assurance, de transport en commun sur place, les repas ainsi que les autres dépenses liées à la participation des membres ne seront pas couverts par cette bourse.

Les candidats sont priés de se conformer aux critères suivants :

1. Les bourses de voyage sont réservées aux candidats des pays en voie de développement ou de pays à devise non convertible<sup>1</sup>.
2. Afin d'assurer une répartition équitable des ressources, les candidats ayant bénéficié de bourses pour les Conférences générales de 2004 et de 2007 ne seront pas prioritaires pour la bourse de la Conférence générale de 2010. Par ailleurs, les candidats aux élections du Conseil exécutif de 2010-2013 ne peuvent pas prétendre à cette subvention.
3. Seuls les candidats ayant payé leurs cotisations en 2007, 2008 et 2009 peuvent soumettre leur candidature. Les nouveaux membres de l'ICOM qui ont adhéré à l'organisation en 2009 peuvent également se porter candidat s'ils ont réglé leur cotisation pour l'année 2009.
4. En ce qui concerne les jeunes membres, les candidats doivent être âgés de 40 ans maximum, au 31 décembre 2009, et occuper un emploi à plein temps dans un musée. Chaque Comité national peut présenter la candidature de deux jeunes membres. Les candidats doivent être des membres individuels de l'ICOM ainsi que membre du Comité international qui organise la réunion à laquelle ils souhaitent participer à Shanghai. Les membres qui se sont vus attribuer une bourse en 2009

---

(1) & (2) Il sera fait référence aux pays de résidence appartenant aux catégories 2, 3 et 4 telles que définis par la nouvelle politique tarifaire de l'ICOM.

ne sont pas éligibles pour ce programme. La priorité sera donnée aux jeunes membres résidant dans des pays en voie de développement ou originaires de pays à devise non convertible<sup>2</sup>.

5. Seules les candidatures accompagnées des pièces et informations suivantes seront envisagées :
- Une déclaration du candidat faisant état de sa motivation pour assister à la Conférence générale et présentant les bénéfices directs qu'il peut en retirer.
  - Un curriculum vitae du candidat qui indique sa formation, ses expériences professionnelles, ses publications et les responsabilités qu'il occupe aujourd'hui (une page maximum).
  - Un formulaire de candidature dûment complété (**disponible sur : <http://icom.museum/general-conference2010.html>**)
  - Une lettre de recommandation du président du Comité national ou international.

Dans le cas où le président du Comité national souhaite faire acte de candidature en son propre nom, il doit joindre à sa demande une lettre de recommandation du Bureau de son Comité national. La candidature peut également être accompagnée d'une lettre de recommandation émanant d'un Comité international ou d'une Alliance régionale.

6. En ce qui concerne l'attribution des bourses, la priorité sera accordée aux candidats les mieux à même de :
- Comprendre les avantages à tirer de la présence à la Conférence, tels qu'exposés dans la demande de bourse
  - Représenter autant de pays et de types de musées que possible
  - Bénéficier d'autres sources de financement susceptibles de faciliter sa participation à la Conférence.
7. Chaque boursier est tenu de soumettre au Secrétariat général de l'ICOM, au cours du mois suivant la Conférence générale (au plus tard le 12 décembre 2010), un rapport faisant état de l'expérience vécue ainsi que le détail du montant dépensé.

Les ressources allouées à ce programme sont limitées. Il est rappelé que les candidatures doivent se conformer aux critères d'éligibilité présentés dans ce document.

**Date limite de candidature : 31 décembre 2009**

*(Les candidatures reçues après cette date limite ne seront pas prises en considération).*

**Formulaire de candidature disponible sur : <http://icom.museum/general-conference2010.html>**

**La décision sera communiquée aux alentours de mi-février 2010.**

**Contact:** Division Administration et Finance, Secrétariat ICOM  
Maison de l'UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France.  
Tel. (+33) (0)1 4734 0500 - Fax (+33) (0)1 4306 7862  
Email: [grants@icom.museum](mailto:grants@icom.museum)